

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 OCTOBRE
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019**

Séance : 05/2019

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 30 octobre 2019, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 24 octobre 2019.

Conseillers municipaux étaient présents : 10

Absents : Madame COISNE Sylvie ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean-François

Absents : Mesdames TURPAIN Rose-Marie, LELEU Hélène et Messieurs CRESSON Eric, DECARNIN Eddy

L'ordre du jour était le suivant :

- 05 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 05 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 05 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 05 / 2019 / 04- * - Acceptation de la subvention du Département
- 05 / 2019 / 05- * - Demande de remboursement location salle
- 05 / 2019 / 06- * - Demande de subvention de l'APEI
- 05 / 2019 / 07- * - Décision Modificative N°2
- 05 / 2019 / 08- * - Création de poste
- 05 / 2019 / 09- * - Fonds nationale de Péréquation des ressources
Intercommunales et Communales et DSC
- 05 / 2019 / 10- * - Appel à candidature pour permis de louer
- 05 / 2019 / 11- * - Convention adhésion service mutualisé ADS
- 05 / 2019 / 12- * - Compte rendu des différents syndicats
- 05 / 2019 / 13- * - Questions diverses
 - Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services
 - Attribution DETR pour la sécurisation de la Place
 - Point sur la Ferme de M SENECHAL
 - Les différentes dates à retenir

05 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MOREL Dorothée se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

05 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion en date du 26 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

05 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé :

1. Remplacement de Monsieur WAQUET Hervé par Monsieur MURAWSKI Francis
2. Remplacement de Madame LIBBRECHT Camille par Madame SABRE Marine
3. Signature des contrats de FLAMENT Carine, et LINTERMY Emma
4. Signature de l'avenant à la convention d'accès à mon compte partenaire de la CAF et bulletin d'adhésion au service aides financières d'actions sociales, déclaration directement des activités et des bilans financiers sur le site de la CAF.
5. Commande à ECHOPPE, vêtements pour les employées pour un montant de 455 € 64 TTC
6. Commande de filtres à HEXAVENT pour un montant de 324 € 29 TTC

05 / 2019 / 04- * - Acceptation de la subvention du Département

Monsieur le Président signale que, suite à la demande de subvention concernant l'appel à projet innovation territoriale pour le projet de réhabilitation de la ferme SENECHAL en lieu familial de vie pour adultes autistes, il nous a été octroyé la somme de 20 000 € 00 par le conseil départemental. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal d'accepter cette subvention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2019 / 05- * - Demande de remboursement location salle

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur VAN MUYLEN Sébastien qui indique qu'il a des aléas pour la date de sa location pour le week-end du 09 mai prochain. Monsieur le Président propose de faire la retenue de 50 euros comme stipulé dans le contrat. Monsieur VAN MUYLEN Sébastien ayant déjà versé la somme de 170 €, Monsieur le Président propose de rembourser la différence, soit 120 euros. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à effectuer le remboursement de la somme de 120 euros.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2019 / 06- * - Demande de subvention de l'APEI

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'APEI de BETHUNE sollicitant la commune pour une subvention communale. Monsieur le Président propose de faire la réponse habituelle, à savoir que la commune vient déjà en aide aux habitants de la commune et également au travers du CCAS.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

05 / 2019 / 10- * - Appel à candidature pour permis de louer

Monsieur le Président signale qu'il a reçu un courrier concernant l'appel à candidature auprès des communes pour l'application du permis de louer sur de nouveaux périmètres. Monsieur le Président signale que les objectifs sont multiples à savoir :

- Lutter contre l'habitat indigne et améliorer l'état du parc de logement locatif privé
- Repérer davantage de situations de mal logement
- Mieux informer le propriétaire en matière de conformité du logement.

La demande de mise en location, accompagnée du dossier de diagnostic technique, doit être déposée par le propriétaire à la communauté d'agglomération.

L'agglomération statue sur l'autorisation dans le mois qui suit le dépôt de la demande, sur la base du dossier déposé et un rapport de visite du logement par la commune. Cette autorisation est valable 2 ans et doit être renouvelée à chaque changement de locataire ou lors d'un changement de bail. Les propriétaires contrevenants peuvent se voir infliger une amende allant jusque 15 000 € s'ils ne régularisent pas leur situation.

Après cet exposé, les membres du conseil ne souhaitent pas mettre en place le permis de louer sur la commune.

05 / 2019 / 11- * - Convention adhésion service mutualisé ADS

Monsieur le Président donne lecture de la convention de mise en place de services communs, ainsi que la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2019 concernant la tarification du service commune d'instruction du droit des sols, selon les modalités suivantes :

La mission d'instruction exercée par la Communauté d'agglomération pour le compte de la commune donne lieu au paiement d'une contribution annuelle par la commune.

Cette contribution est composée de deux parties :

- Une part dite « fixe », basée sur la population communale totale officielle fournie par l'Insee au 1^{er} janvier de l'année en cours :
- Une part dite « variable », basée sur le nombre d'actes instruits par le service pour le compte de la commune durant l'année écoulée.
- Le paiement de la part « fixe » est dû au 1^{er} janvier de l'année ou à la signature de la présente convention sur la base du chiffre de population communale totale en vigueur publié par l'Insee et au prorata temporis en fonction de la date d'entrée en vigueur de la présente convention soit :

Population communale totale x 0.50 euro

Cette part sera réévaluée chaque année, au regard des derniers chiffres publiés par l'Insee.

- Le paiement de la part « variable » est dû au premier de l'année N +1. Elle est calculée sur la base du nombre d'actes effectivement instruits dans l'année précédente pour le compte de la Commune. Le ratio « Equivalent Permis de Construire » (EPC) permet de prendre en compte la différence de charge de travail pour chaque type d'acte. Il le calcule en appliquant les coefficients suivants :

Permis de Construire (PC) = 1
Déclarations Préalables (DP) = 0.8
Certificat d'Urbanisme informatif (CUa) = 0.4
Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb) = 0.6
Permis d'aménager (PA) = 2
Permis de démolir (PD) = 0.5
Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (AT) = 0.8
Autre = 0.5
La part fixe de la cotisation annuelle de la commune s'établit à 0.5 € / habitant et la part variable à 130 € / Equivalent Permis de Construire
Monsieur le Président demande ensuite aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention
Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2019 / 12- * - Compte rendu des différents syndicats

Il n'y a eu aucune réunion de syndicat depuis la réunion du 26 septembre.

05 / 2019 / 13- * - Questions diverses

05 / 2019 / 13.01 Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services

Monsieur le Président signale que le compte rendu annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services – exercice 2018 est consultable en mairie pour ceux qui le désirent.

05 / 2019 / 13.02 Attribution DETR pour la sécurisation de la Place

Monsieur le Président signale que suite à la demande de DETR faite pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de la Place, une subvention de 9 000 € nous a été octroyée sur la base de 45 000 € de travaux HT, avec un taux de 20 %.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette subvention.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05 / 2019 / 13.03 Point sur la Ferme de M SENECHAL

Monsieur le Président signale qu'il a assisté à deux réunions concernant la sécurité et l'accessibilité. Concernant l'accessibilité le dossier de la médiathèque a reçu un avis favorable, par contre pour la Ferme SENECHAL, un avis défavorable. Concernant la sécurité les deux dossiers ont reçu un avis défavorable. Monsieur le Président signale qu'actuellement ils sont en litige avec la CABBALR pour savoir s'il faut ou non refaire une nouvelle demande de Permis de Construire pour la Ferme SENECHAL, ce qui pose problème se situe au niveau de la défense incendie. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de faire une demande DETR pour la défense incendie et demande l'autorisation pour faire cette demande. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président signale que le 14 novembre une réunion est programmée avec Madame MARCOTTE du Conseil Régional, Madame SERRURE et Monsieur NAGGLICK et lui-même pour la demande de subvention régionale au titre des fonds PRADET. Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il serait bien que le coût des travaux

et des services baisse d'environ 10% ce qui réduirait le coût de la commune et de l'emprunt. Concernant le versement des loyers, les domaines vont faire une visite de la ferme afin d'évaluer le loyer à son juste prix.

05 / 2019 / 13.04 le Conseil municipal des jeunes

Monsieur le Président passe la parole à Madame MOREL Dorothée concernant la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Une réunion d'information est programmée pour les jeunes de 8 à 13 ans ce samedi, en présence des parents qui le souhaitent. Madame MOREL aimerait qu'il y ait une quinzaine de jeunes et demande à chacun de contacter les jeunes de son quartier, afin de rappeler cette réunion. Monsieur DUTHOO propose de mettre cet évènement sur FACEBOOK. S'il y a suffisamment de monde à cette réunion, le conseil des jeunes pourrait se mettre en place, lors de la prochaine réunion : il pourra y avoir l'élection d'un maire, d'adjoints et de représentants aux différentes commissions. Madame MOREL préconise une élection pour 2 ans et qu'il serait bien que quelques membres du conseil municipal encadrent les jeunes. Pour bien, il faudrait que les jeunes se réunissent tous les 2 mois, ils pourraient aborder les questions de la nouvelle zone de l'étang de pêche, la réflexion des menus de la cantine etc. Appartenir au conseil municipal des jeunes est un acte d'éducation à la citoyenneté et peut donner un plus pour les EPI du brevet des collèges, ou pour le BAC. Les membres du conseil municipal qui veulent bien s'investir pour l'encadrement des jeunes sont Mesdames MOREL, MANTEN, GODESCENCE, Messieurs DESSE et DUTHOO.

05 / 2019 / 13.05 Lettre de soutien : projet de création d'une équipe spécialisée prévention et réadaptation à domicile.

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'ADMR qui propose une lettre de soutien : Projet de création d'une équipe spécialisée prévention et réadaptation à domicile. Monsieur le Président propose de ne pas donner suite car une subvention leur est déjà attribuée.

05 / 2019 / 13.06 Demande de subvention « Amendes de Polices »

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental qui signale que nous avons bien déposé une demande de subvention pour les amendes de police pour les travaux sécuritaires de la rue de la Place.

05 / 2019 / 13.07 Demande de subvention DETR

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de faire une demande de subvention DETR pour les aménagements pour la mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la Ferme SENECHAL. Le taux est de 25% sur un montant de travaux de 145 741 € soit une demande de subvention de 36 435 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire pour solliciter cette subvention.

05 / 2019 / 13.08 Point sur le projet de l'étang

Monsieur le Président indique que les sondages ont été effectués et que le document final a été envoyé à l'Agence de l'eau. Il faut que le dossier soit réputé complet avant le 5 janvier 2020 à l'agence de l'eau.

05 / 2019 / 13.09 la Comédie de Béthune

Madame MOREL explique que le spectacle « la fuite » n'a pu être honoré car l'un des comédiens a eu un accident, mais la comédie de Béthune propose de travailler un atelier théâtre pour les adolescents et adultes pour un coût de 200 € 00 et cela avant la représentation de RICHEBOURG de février 2020.

05 / 2019 / 13.10 Trous de la Rue de la Croix

Madame MANTEN demande ce qui va être fait pour les trous de la Rue de la Croix, Monsieur le Président lui répond que cela vient d'être fait ce jour au niveau du cimetière et de chez M WALLE Michel. Il y aura également des travaux dans la Rue Marsy juste après le cimetière et entre la rue Guislain et la Rue des Clercs.

05 / 2019 / 13.12 Les différentes dates à retenir

Jeudi 31 octobre	Journée Halloween Amicale Laïque
Samedi 02 novembre	Remise des prix des jardins fleuris + diplômés
Dimanche 03 novembre	LOTO du CCAS
Dimanche 10 novembre	Marche par l'association les lueurs de Lorette
Lundi 11 novembre	Cérémonie de l'Armistice
Lundi 18 novembre	Réunion SFR pour la fibre
Samedi 23 novembre	Réunion des nouveaux habitants
Mardi 3 décembre	Réunion publique PPRI
Jeudi 5 décembre	Goûter du CCAS
Samedi 14 décembre	Arbre de Noël
Mardi 24 décembre	Passage du Père-Noël
Samedi 4 janvier	Cérémonie des Voeux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 50